

EOLIENNES EN PAYS DE VILAINE

Projet éolien participatif

Le Zett

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION EPV

ISSN : 1774 - 1092

n°5 / décembre 2007

le Château du mail – 1 rue du Plessis – 35 600 Redon

Contacts : 06 87 91 06 51 – 02 99 72 39 49

eoliennes.pays-de-vilaine@laposte.net

www.leseoliennes.free.fr/

MOT DU BUREAU

Une nouvelle étape !

Notre longue aventure se poursuit et nous permet de déposer les permis de construire dans les jours à venir, au moment de boucler ce bulletin.

Ils sont l'aboutissement de deux années de travail sur les sites de Sévérac Guenrouet en Loire-Atlantique et de Béganne en Morbihan. Il nous faut attendre 6 mois pour obtenir la réponse des services de l'état pour savoir si nos permis seront accordés, deux autres mois pour d'éventuels recours. Puis nous pourrons lancer la commande des machines et attendre leur livraison qui peut nécessiter deux années d'attente !

Ce n'est pas la fin de notre chemin, mais ces délais nous permettent de boucler les étapes suivantes. Nous allons maintenant préciser le choix des éoliennes, établir le montage financier pour permettre de créer la coopérative (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui financera et gèrera nos éoliennes, regrouper les multiples partenaires de notre future coopérative : collectivités publiques, personnes morales (associations, entreprises...) et bien sûr vous, les nombreuses personnes qui suivent avec intérêt le projet, qui pourront enfin y participer de plus près puisque la majeure partie des risques sera écartée.

AVANCÉES



Deux permis de construire déposés en décembre

Deux projets éoliens avancent donc significativement...

L'un dans le Morbihan : 4 éoliennes de 2MW chacune sur la crête Nord de Béganne aux confins des communes d'Allaire et St Gorgon (Morbihan).

L'autre en Loire Atlantique : 4 éoliennes de 2 MW chacune sur les communes de Guenrouët et Sévérac.

Une ligne allant de "la Lande de Bogdelin" (au-dessus du "Cougou") jusqu'à la RD 773 au niveau du Rocher de la Vache. Toutes les éoliennes seront situées au minimum à 500 mètres des premières habitations. L'implantation d'éoliennes obéit à des règles contraignantes, établies selon des paramètres techniques complexes. Les sites développés par EPV et Site à Watts sont passés au peigne fin par des spécialistes...

Nous avons besoin de votre soutien. Il va permettre de concrétiser notre aventure, et répondre à une attente qui se manifeste lors des rencontres et réunions publiques auxquelles nous participons.

Dès maintenant, nous souhaitons évaluer le nombre de souscripteurs futurs et estimer le montant de leurs investissements, pour établir les montages financiers.

Nous pensons élaborer dès le début de l'année 2008 un bulletin permettant à chacun de se positionner. Nous le diffuserons largement à tous ceux susceptibles de nous rejoindre. Ainsi, en février 2008, les intentions seront déjà bien réfléchies.

En parallèle, nous allons continuer à travailler pour être à même de vous communiquer les chiffres précis concernant les besoins et les modalités de vos participations. Ainsi, nous pourrons avoir un dossier suffisamment abouti pour discuter avec les banques et organismes financiers, et emporter l'adhésion de ces différents acteurs.

Merci encore de votre soutien et de la diffusion de ces informations dans vos réseaux.

Repères

. 1 éolienne de 2 MégaWatts = consommation de plus de 2000 ménages (suivant consommation moyenne d'un habitant en Bretagne et Pays de la Loire).

. 8 éoliennes de 2MW = consommation de plus de 16 000 habitants...

... soit l'équivalent de la consommation de la population de Sévérac + Guenrouët + Saint-Gildas des Bois + Missillac + Béganne + Saint-Gorgon + Allaire + Saint-Vincent-sur-Oust

... ou de la population de Pontchâteau + Redon

La phase d'études se termine

Des cabinets spécialisés ont été mandatés pour étudier en détail le projet. Ils ont effectué des études du paysage, acoustique, de la faune/flore/chiroptères (chauves-souris) et analysé le vent pour apprécier au plus juste le potentiel éolien du site (un mât de 70 mètres de haut mesure le vent depuis début 2007 sur chaque site).

”Toutes ces études étaient indispensables pour choisir la meilleure configuration du parc éolien”, souligne Samuel Moison Ingénieur salarié de l’association et coordinateur des projets éoliens. Samuel ajoute que “le nombre d’éoliennes (4 ou 5 par site), les écarts entre éoliennes et leurs hauteurs (mâts d’éoliennes de 80 ou 100 mètres) a été choisi en fonction des conclusions de ces études”.

Un document d’étude d’impact d’une centaine de pages, pour chaque projet, accompagné d’un dossier de permis de construire pour les 4 éoliennes de Béganne et les 4 éoliennes de Sévérac/Guenrouët vont être déposés en Décembre 2007.

La procédure de permis de construire inclut l’avis de nombreuses administrations concernées (une vingtaine au total). Elle durera environ 6 mois et sera suivie d’une enquête publique. La décision finale reviendra au préfet du département.

Un travail très rigoureux a été effectué par les partenaires techniques (sociétés privées spécialisées et la commission technique d’Eoliennes en Pays de Vilaine/Site à Watts constituée des adhérents bénévoles).

Études Paysage / Patrimoine

Études réalisées par le bureau d’études Ouest-Aménagement :

Les études paysagères des deux projets EPV ont une valeur toute particulière puisque les services de l’Etat et en particulier les paysagistes conseil des DDE44 et 56, respectivement Mme Dutard et Mme Caire, ont été associés très en amont du projet pour recueillir leurs avis et conseils.

Des études très rigoureuses ont également été menées par le bureau d’étude Ouest-Aménagement. Les périmètres d’études ont porté sur des périmètres de 15 km autour des projets d’implantation afin d’appréhender au mieux l’impact du projet et d’optimiser leurs intégrations. Le cabinet Arkitekto a été chargé d’effectuer les photomontages pour donner une idée plus réaliste des projets futurs.

Pour illustrer cette démarche toujours soucieuse de garder des liens et tenir compte des avis des administrations ou des techniciens nous reprenons des extraits des correspondances avec le Paysagiste conseil du département Morbihan lors d’une visite sur le terrain :

« Échanges intéressants et discussion enrichissante, la démarche de l’association est constructive d’autant plus qu’un de ses objectifs est d’aborder, plus largement, le développement durable, l’économie d’énergie et toute forme d’énergie renouvelable (sensibilisation et autres actions à l’étude). (...) Le site de Béganne en lui-même, ne présente pas de caractéristique paysagère remarquable (...) ».

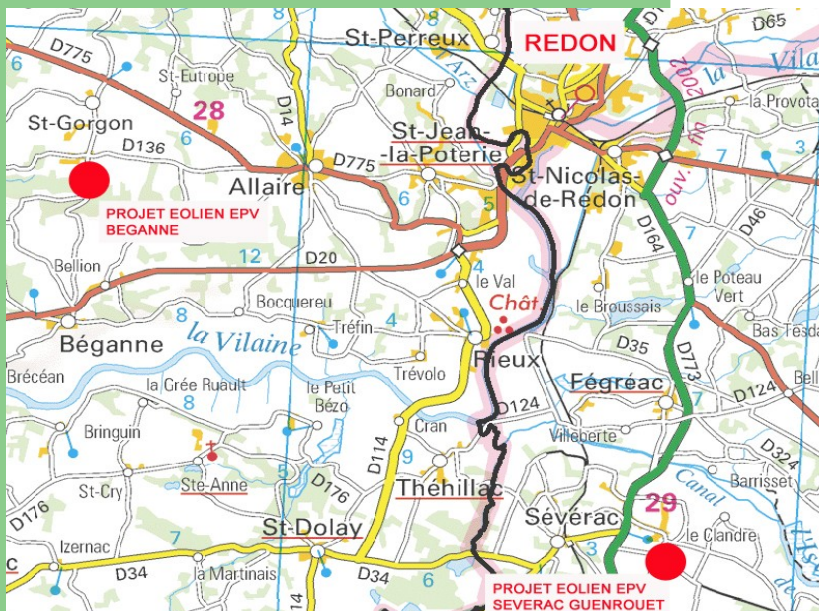
Et celle du Paysagiste conseil de Loire Atlantique (extrait d’un rapport à l’issue de 3 rencontres) :

« Nous nous étions rendus sur site en 2006. Une intention de projet sans positionnement arrêté nous avait été expliquée (...). Aujourd’hui, EPV, aidée du bureau d’étude Ouest-Aménagement, nous présente une étude du paysage très claire et exhaustive (...). Mon avis plutôt mitigé l’année dernière a évolué favorablement ».

MAIS AUSSI...

... Etudes
Faune/Flore
et Chiroptères
...Autres études

D’autres éléments ont été également étudiés : le raccordement électrique, la sécurité, l’impact énergétique et économique



Études acoustiques

Études réalisées en particulier par le Cabinet d'études acoustiques JLBi Conseil de Ploemeur

En France, la réglementation acoustique est très contraignante. La « nuisance sonore » apportée par les éoliennes au niveau des riverains doit être au maximum de 3dB la nuit et de 5 dB le jour à l'extérieur d'une habitation (législation renforcée par le décret relatif aux bruits du voisinage du 31 août 2006).

En prévoyant la propagation du son autour des éoliennes, on a pu prévoir que les projets de parcs éoliens de Béganne et Sévérac/Guenrouët respecteraient cette réglementation stricte.

Pour cela, le cabinet d'études JLBi Conseil a tout d'abord mesuré le niveau sonore ambiant des hameaux les plus proches situés autour des projets en posant plusieurs sonomètres (micros à très haute sensibilité) pendant 2 jours. Le cabinet d'études a ensuite reporté dans deux tableaux synthétiques les résultats des mesures. (L'un des tableaux synthétise les mesures diurnes, l'autre les mesures nocturnes).

JLBi en a ensuite déduit la puissance acoustique maximale à ne pas dépasser, aux différentes vitesses de vent, afin de respecter la législation bruit au droit des tiers (émergences). Cette seconde phase d'étude s'est réalisée en précisant les données techniques fournies par les constructeurs d'éoliennes et l'emplacement de celles-ci. Le calcul s'est fait à partir de la modélisation sous des progiciels de simulation. Ces mesures sont également déterminantes pour le choix du fabricant d'éolienne qui sera retenu.

Les études de JLBi montrent que les habitations des riverains, situés à minimum 500 mètres des premières habitations, n'auront aucune nuisance sonore.

Le meilleur moyen de d'écouter une éolienne est de se rendre à son pied et de s'éloigner au fur et à mesure. Nous vous invitons à vous rendre sur différents sites pour écouter de vos propres oreilles !

Repères

▪ Une émergence de bruit de 5dB équivaut à une feuille morte qui tombe au sol ! Les projets éoliens ne sont pas acceptés s'ils ne respectent pas cette réglementation.

▪ 3m/s (soit 11km/h) correspond à la vitesse à partir de laquelle une éolienne commence à tourner.
6 m/s = 21,6 km/h
7 m/s = 25,2 km/h
8m/s (soit 30km/h) est la vitesse moyenne des vents de la région.

TROIS CIGALES DANS LE VENT

En Février 2007 pour pouvoir financer les études (près de 300 000 euros pour 2 sites), l'association EPV a créé la société « Site à Watts » (SARL), dont la majorité du capital est détenue par l'association et des adhérents d'EPV.

Trois « Cigales » ont également été créés au printemps pour épauler la SARL. Grâce à l'entrée de ces cigales dans le capital de la société, les bases du futur financement coopératif sont posées.

Quelles sont ces 3 Cigales dans le Vent ?

Vent d'Oust et Vilaine
Rose des Vents
Rennes des Vents

Éoliennes en Pays de Vilaine invitera également tous les particuliers intéressés à investir dans les éoliennes une fois le permis de construire obtenu. A ce moment là, l'investissement comportera peu de risques puisque l'électricité produite par le vent de Guenrouët et Sévérac, sera entièrement revendue à EDF avec des garanties de tarifs. Les bénéfices financiers liés à cette revente seront redistribués localement puisque la société qui gèrera les éoliennes permettra à toutes les personnes intéressées d'investir à hauteur de ses possibilités. Ce projet est actuellement unique en France, de nombreux exemples de ce type existent

par contre en Allemagne ou au Danemark.



Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire
L'Épargne solidaire au service du développement local

Les Cigales (clubs d'investisseurs pour une gestion alternative locale de l'épargne solidaire) permettent d'investir de petites sommes pour financer une partie du projet et de profiter de bénéfices en cas de succès du projet.

N'importe qu'elle personne souhaitant investir dans ce projet peut le faire en s'adressant directement à l'association Eoliennes en Pays de Vilaine.

Les souscripteurs d'une Cigale bénéficient d'une réduction de l'impôt sur le revenu (réduction égale à 25% de sa quote-part dans le montant investi par le club dans le capital de l'entreprise).

Pour en savoir plus : <http://www.cigales.asso.fr>

Les vents de Sévérac/Guenrouët et Béganne

Etudes réalisées en particulier par le bureau d'études Energie Territoire et Développement (Landerneau)

Pour connaître le potentiel réel des sites éoliens une campagne de mesures in situ est indispensable. C'est pourquoi deux mâts de mesures de 70,5 mètres de haut ont été installés pour une période d'au moins un an : l'un à Sévérac (lieu dit les landes de Fontenelles), l'autre à Allaire (face au village Ban). Ils mesurent les vents depuis déjà 10 mois..

Le bureau d'études ETD de Landerneau (Finistère), spécialiste éolien, analyse ces vents. Ils ont fourni récemment des rapports intermédiaires pour les deux sites à l'étude. Les résultats sont satisfaisants.

Les vitesses moyennes du vent mesuré et corrélé sur 10 ans (à partir de station météo France voisine du site) convergent vers : 6 m/s à 70 mètres de hauteur. Le vent moyen long terme serait de 6,5 m/s à 80m et proche de 7,0 m/s à 100m. Sous réserve de confirmation par l'étude sur un an. La période est résolument trop courte pour avoir une corrélation/prédiction qui soit stable (on ne peut s'affranchir des effets saisonniers).

Les deux mâts de Sévérac et d'Allaire sont distants de 14 km environ. Sur les périodes communes de mesure, on constate quelques différences du régime des vents entre le site de Béganne et Sévérac/Guenrouët. Le site de Béganne serait légèrement plus venté (à confirmer sur une année complète).

Vous et EPV

Le projet EPV est unique en France. Chacun pourra investir dans le projet éolien et à terme profiter des bénéfices.

Lors de la construction du parc, nous aurons besoin de centaines de sociétaires. Deux cents familles ont déjà apporté leur soutien en adhérant à l'association. Parmi ces adhérents, une vingtaine ont une implication directe et active dans le projet.

EPV dispose d'un large éventail de compétences apporté par des bénévoles actifs au sein du projet.

Les diverses compétences couvrent plusieurs domaines et sont mises en œuvre notamment dans les commissions : juridique et financière, technique, communication.

Si vous êtes intéressés pour suivre ou vous impliquer dans le projet, n'hésitez pas à contacter EPV.

Contacts :
06 87 91 06 51 – 02 99 72 39 49

J'adhère à EPV

... et je soutiens un projet énergétique local et citoyen

Nom : Prénom

Adresse :

.

Tel :

Mel : @

J'adhère pour :

2007 : 15 €

2008 : 15€

2007-2008 : 30 €

J'adresse un chèque de soutien à EPV : €

Je souhaite recevoir les infos et le bulletin ZEFF

par mail*

par courrier

* radiation des fichiers informatiques de l'association sur simple demande de votre part à l'adresse eoliennes.pays-de-vilaine@laposte.net (Loi CNIL)

J'envoie ce coupon à EPV,
le château du mail - 1 rue du Plessis - 35 600 Redon

**EPV EST SOUTENUE FINANCIÈREMENT PAR
LE CONSEIL GÉNÉRAL D'ILLE ET VILAINE,
LES RÉGIONS BRETAGNE ET PAYS DE LA
LOIRE,
LA FONDATION MACIF, LA FONDATION DE
FRANCE, BDI.**